



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : ambassades et consulats

Question écrite n° 128304

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la délivrance d'un visa pour les universitaires étrangers. En effet, ils ressentent très souvent le besoin de compléter leurs recherches dans nos bibliothèques, auprès d'enseignants-chercheurs ou de compléter le volume de leur documentation pédagogique dans nos librairies. Ils ne peuvent espérer mener à bien leur passage en France qu'à condition de produire des lettres d'invitation d'universités françaises aux autorités consulaires françaises. On constate que celles-ci se font plutôt rares. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait savoir s'il serait envisageable de faciliter la délivrance de visas aux universitaires étrangers afin de faciliter les liens d'échanges avec les intellectuels étrangers, mais également pour leur permettre d'approfondir leurs recherches universitaires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128304

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 2012, page 1173

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)